



## REMISE DES DIPLÔMES AUX LAURÉATS

Madame, Monsieur,

Vous avez obtenu le baccalauréat lors de la session 2025 et nous vous félicitons pour votre réussite.

Nous vous informons qu'**une cérémonie de remise des diplômes sera organisée courant mars 2026**.

Vous avez la possibilité de venir d'ores et déjà retirer votre diplôme au secrétariat des élèves sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte vitale avec photo) au secrétariat des élèves.

Bien évidemment, vous pourrez également participer à la cérémonie de remise des diplômes.

Enfin, si vous ne pouvez pas venir vous-même, vous pouvez désigner un membre de votre famille (père, mère, frère ou sœur) pour le faire à condition de fournir la procuration ci-jointe qui autorise le retrait du diplôme en votre nom **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 et le mercredi matin**.

Le diplôme remis est unique. Il appartient donc au candidat :

- D'en faire des copies et/ou de le numériser
- De conserver l'original en lieu sûr (aucun duplicata ne sera délivré).

La signature du diplôme par le candidat est obligatoire. En cas de perte, de vol ou de destruction, les candidats peuvent se connecter à [diplomes.gouv.fr](https://diplomes.gouv.fr) pour obtenir une attestation de réussite.

Bien cordialement,  
Le secrétariat élèves

## PROCURATION

### POUR LE RETRAIT DE MON DIPLOME DU BACCALAURÉAT

Je soussigné (nom-prénoms du candidat) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Donne procuration à :

M. Mme (nom de la personne mandatée) .....

Pour retirer l'original de mon diplôme et la certification en langue, le cas échéant

Fait à ....., le .....

**Signature du candidat**

#### **Important**

N'oubliez pas de présenter avec la procuration :

- photocopie de la pièce d'identité du candidat
- photocopie d'identité de la personne mandatée

**Sans ces pièces, aucun diplôme ne sera délivré**